



N°30 - 2011/RAP-COM

Nouméa, le 15 JUIN 2011

R A P P O R T
de la commission du budget, des finances et du patrimoine

La commission du budget, des finances et du patrimoine s'est réunie sous la présidence de monsieur Frédéric de Greslan, le **mardi 7 juin 2011**, à **10 heures**, dans la salle des commissions de l'hôtel de la province Sud, selon l'ordre du jour suivant :

Rapport n°949-2011/APS : Projet de délibération portant approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2010.

Rapport n°850-2011/COM : Projet de délibération BAPS portant approbation du marché public relatif au renforcement de la voie express n°1 et de la voie express n°2 sur la section Etrier/ouvrage de Tonghoué.

Étaient présents : Mmes ANDREA-SONG et DAVID ainsi que MM. BRETEGNIER, DE GRESLAN, LASNIER, NATUREL et VITTORI.

Était absent excusé : M. WAMYTAN.

Participait également aux travaux de la commission : Mme KATRAWA.

L'administration était représentée par M. GARCIA, secrétaire général, ainsi que par :

M. BACKES, secrétaire général adjoint ;

M. HMALOKO, secrétaire général adjoint ;

M. GISLARD, secrétaire général adjoint ;

Mme HAMDACHE, chargée de mission à la cellule du contrôle de gestion (SG) ;

M. ARSAPIN, directeur des finances (DFI) ;

M. FOREST, directeur de la jeunesse et des sports (DJS) ;

M. FOURMY, directeur de l'environnement (DENV) ;

M. FRIAT, directeur de la culture (DC) ;

M. KOLB, directeur de l'économie, de la formation et de l'emploi (DEFE) ;

M. MALAUSSENA, directeur de l'éducation (DES) ;

M. THUPAKO, directeur du logement (DL) ;

M. TOUBHANS, directeur juridique et d'administration générale (DJA) ;

M. BEAUJEU, directeur adjoint du développement rural (DDR) ;

Mme PEIRANO, directrice adjointe de l'équipement (DEPS) ;

M. WAIA, directeur adjoint de l'action sanitaire et sociale (DPASS) ;

Mlle CHASSARD, chef du service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (DJA) ;

M. OEDI, chef du service des affaires budgétaires (DFI) ;

M. ARLIE, rédacteur des débats (DJA).

Participait également aux travaux des commissions en sa qualité de personnalité qualifiée :

Mme MUSSILLIER, trésorier de la province Sud.

Rapport n°949-2011/APS : Projet de délibération portant approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2010.

A - SYNTHÈSE DE L'EXECUTION 2010

Le présent compte administratif soumis à votre approbation concerne la gestion 2010. Il présente l'exécution et les résultats qui en découlent.

CHAPITRE 1 - L'INVESTISSEMENT

La balance de la section d'investissement se présente comme suit :

Type de mouvement	Nature	Budget 2010	CA 2010	Tx de réal.	Tx de réal. corrigé*	Reports 2010*
RECETTES	réelle	16 944 040 352	8 003 248 216	47%	63%	4 888 530 853
	ordre	7 218 655 811	5 936 969 476	82%	82%	0
TOTAL DES RECETTES		24 162 696 163	13 940 217 692	58%	70%	4 888 530 853
DEPENSES	réelle	21 760 585 478	11 543 641 979	53%	83%	1 498 028 036
	ordre	2 402 110 685	1 811 681 589	75%	75%	0
TOTAL DES DEPENSES		24 162 696 163	13 355 323 568	55%	82%	1 498 028 036

(*) Le taux de réalisation corrigé et les reports 2010 excluent les résultats reportés et les provisions.

Les recettes réelles s'établissent à **8,003 milliards XPF**, en progression de 2,540 milliards XPF par rapport à 2009 (+46%). Le taux de réalisation corrigé s'élève à 63% contre 54% en 2009.

90% des ressources proviennent des quatre postes principaux suivants :

- les **dotations sur opérations contractualisées**, pour 2,420 milliards XPF, en progression de 506,5 millions XPF (+26%) par rapport à 2009.
Le taux de recouvrement est le plus élevé des cinq dernières années avec 61% des recettes perçues (42% en 2009 et 46% en 2008). Préalablement à la fin du CD 2006-2010, un rattrapage a été effectué au titre des tranches 2006, 2007 et 2008 notamment, avec un taux de réalisation avoisinant 80% des inscriptions budgétaires.
- les **emprunts**, pour 2,0 milliards XPF contre une mobilisation nulle en 2009.
Sur l'exercice 2010, les ressources d'emprunts ont été inscrites à hauteur de 5,2 milliards XPF comprenant 3,2 milliards XPF inscrits au budget primitif et 2,0 milliards XPF issus d'emprunts souscrits en 2009 et reportés.
- la **dotation globale d'équipement versée par la Nouvelle-Calédonie** à hauteur de 1,724 milliard XPF, en augmentation de 73,9 millions XPF (+4%). Ces réalisations incluent un ajustement de +49,9 millions XPF au titre de l'exercice 2009 ; hors ajustement, la variation s'établit à +23,9 millions XPF (+1,45%).
- la **dotation globale de construction et d'équipement des collèges** versée par l'Etat à hauteur de 1,041 milliard XPF (+3%).

Ces augmentations de ressources sont en partie compensées par la diminution des recettes des services de -151,5 millions XPF.

Cette variation entre les deux exercices s'explique principalement par des cessions exceptionnelles, en 2009 et 2008, de terrains en zone industrielle (274,0 millions XPF en 2009 et 436,8 millions XPF en 2008).

Les reports, hors résultat, s'élèvent à 4,888 milliards XPF hors résultat et concernent principalement :

- les emprunts pour 3,200 milliards XPF, souscrits en 2010 et mobilisés en 2011,
- les dotations sur opérations contractualisées pour 1,577 milliard XPF.

Les dépenses réelles, s'établissent à **11,544 milliards XPF**, en progression de 94,8 millions XPF par rapport à 2009 (+1%). Le taux de réalisation corrigé s'élève à 83% contre 89% en 2009 ;

85% des dépenses d'investissement portent sur les programmes suivants :

- **l'habitat social** → 1,913 milliard XPF.
Ces dépenses diminuent de 737,0 millions XPF par rapport à 2009.
Les reports de crédits s'élèvent toutefois à 522,2 millions XPF.
- **les équipements généraux de la collectivité** → 1,856 milliard XPF.
Ce poste enregistre une progression de 878,4 millions XPF (+90%),
dû à la construction de l'immeuble de l'Artillerie (838,6 millions XPF)
et au remboursement des dotations légales NC (200,0 millions XPF).
- **les équipements communaux** → 1,632 milliard XPF.
Du fait d'importants appels de fonds au titre des contrats 2006-2010,
les dépenses augmentent de +362,4 millions XPF soit +29%
dont +346,9 millions XPF sur CA et +67,8 millions XPF sur CPEC
- **la construction, la rénovation et l'équipement des collèges publics** → 1,559 milliard XPF,
affichent une diminution de -91,0 millions XPF (-6%).
- **le réseau routier** → 833,6 millions XPF.
Les dépenses augmentent de +359,3 millions XPF (+76%)
avec notamment les opérations suivantes :
 - l'aménagement des routes du Grand Sud 331,4 millions XPF,
 - l'amélioration et la sécurisation de l'accessibilité
aux bassins de vie et d'emploi 171,2 millions XPF,
 - la route provinciale n°1 – route du Grand Sud 111,8 millions XPF,
- **le soutien à l'investissement** → 595,6 millions XPF.
Les réalisations diminuent de -496,4 millions XPF
car l'exercice 2009 affichait une dépense exceptionnelle de 350,0 millions XPF
destinés au fonds de soutien au secteur minier.
Hors mesure exceptionnelle, la variation est ramenée à -146,4 millions XPF,
impactant principalement les secteurs du tourisme, de l'industrie et du commerce.
- **l'environnement** → 445,2 millions XPF,
soit une diminution de -25,2 millions XPF (-5%) et comprenant :
 - l'aménagement du domaine de Déva 194,4 millions XPF,
 - le parc provincial de la rivière bleue 46,8 millions XPF,
 - les aires marines protégées et le patrimoine mondial 45,9 millions XPF.
- **l'enseignement privé** → 381,9 millions XPF,
soit une diminution de -197,6 millions XPF (-34%)
du fait d'un important rattrapage opéré en 2009 ;
l'exercice 2010 revenant à un niveau de dépenses habituel.

Les reports hors résultat s'élèvent à 1,498 milliard XPF, dont plus de 80% sur les programmes habitat social (522,2 millions XPF), patrimoine (198,7 millions XPF), administration (151,4 millions XPF), santé publique (128,0 millions XPF), environnement (116,6 millions XPF) et équipement communal (98,9 millions XPF).

CHAPITRE 2 - LE FONCTIONNEMENT

La balance de la section de fonctionnement se présente comme suit :

Type de mouvement	Nature	Budget 2010	CA 2010	Tx de réal.	Tx de réal. corrigé*	Reports 2010*
RECETTES	réelle	55 033 636 537	41 612 630 421	76%	96%	658 509 984
	ordre	46 615 340	42 111 490	90%	90%	0
TOTAL DES RECETTES		55 080 251 877	41 654 741 911	76%	96%	658 509 984
DEPENSES	réelle	50 217 091 411	40 781 805 606	81%	95%	658 509 984
	ordre	4 863 160 466	4 167 399 377	86%	86%	0
TOTAL DES DEPENSES		55 080 251 877	44 949 204 983	82%	94%	658 509 984

(*) Le taux de réalisation corrigé et les reports 2010 excluent les résultats reportés et les provisions.

Les recettes réelles, s'élèvent à **41,612 milliards XPF**, soit un taux de réalisation corrigé de 96% contre 98% en 2009.

Ces réalisations traduisent une augmentation de +2,299 milliards XPF (+6%) qui concerne l'ensemble des postes à l'exception des mouvements financiers (-45,2 millions XPF) et des recettes des services (-4,2 millions XPF).

97% des recettes de fonctionnement proviennent des cinq postes suivants :

- **la dotation globale de fonctionnement en provenance de la Nouvelle-Calédonie** qui représente à elle seule près de 70% des ressources de la section. Elle a été réalisée à hauteur de 28,818 milliards XPF, soit une augmentation de 1,236 milliard XPF (4,5%) par rapport à 2009.
- **la dotation globale de fonctionnement en provenance de l'Etat**, perçue à hauteur de 5,820 milliards XPF et en augmentation de 34,7 millions XPF (0,6%).
- **la fiscalité**, réalisée à 3,927 milliards XPF, soit une progression de +8,8%. Cette augmentation provient essentiellement des centimes additionnels aux droits d'enregistrement (+200,6 millions XPF) et à la contribution foncière (+190,7 millions XPF).
- **les dotations spécifiques en provenance de la Nouvelle-Calédonie**, réalisée à 925,4 millions XPF, soit une augmentation de +374,6 millions XPF (+68,0%).
Cette croissance s'explique principalement par la progression :
 - du Programme Provincial d'Insertion Citoyenne (PPIC) XPF +143,4 millions
avec un rattrapage des exercices 2007, 2008 et 2009,
 - l'entretien, sous maîtrise d'ouvrage délégué de la province depuis 2010, des routes territoriales XPF +124,8 millions
 - des placements sociaux XPF +110,5 millions
avec un rattrapage des exercices 2008 et 2009,
- **les recettes des services**, réalisées à hauteur de 923,5 millions XPF et en diminution de -0.5%.

Les reports hors résultat s'établissent à 658,5 millions XPF et concernent principalement :

- les dotations spécifiques de la Nouvelle-Calédonie pour 331,2 millions XPF dont 95,6 millions XPF au titre des PPIC et 73,3 millions XPF au titre des placements sociaux,
- la fiscalité pour 213,6 millions XPF dont 178,6 millions XPF pour les droits d'enregistrement et 35,0 millions XPF pour les taxes sur les nuitées,
- les recettes des services pour 65,2 millions XPF dont 54,0 millions XPF pour les redevances d'occupation du domaine public maritime.

En dépenses, les mouvements réels s'établissent à **40,782 milliards XPF**, en augmentation de 1,311 milliard XPF (+3%). Le taux de réalisation corrigé s'affiche au même niveau que l'exercice précédent soit 95%.

- Ces dépenses comprennent principalement :
- les charges de personnel et des élus pour 18,660 milliards XPF, en progression de +884,2 millions XPF (+5%) principalement pour la rémunération et les charges sociales des agents,

- les interventions sur et hors contrat de plan pour 15,503 milliards XPF, en augmentation de + 374,9 millions XPF (+2%), provenant principalement des dépenses d'aide médicale (+475,6 millions XPF) et d'allocations d'enseignement (+169,8 millions XPF),
- les subventions hors contrat de plan pour 4,623 milliards XPF, en progression de 97,3 millions XPF (+2%),
- le fonctionnement des services, pour 1,683 milliard XPF, soit -57,1 millions XPF (-3%),
- les charges financières pour 311,9 millions XPF, soit +11,4 millions XPF (+4%).

Les reports hors résultat s'élèvent à 658,5 millions XPF et concernent principalement les interventions (374,1 millions XPF) et les subventions hors contrat de plan (230,9 millions XPF).

B - LES RESULTATS DE CLOTURE

CHAPITRE 1 - LE RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE

Les résultats cumulés des exercices antérieurs s'élèvent à **1,607 milliard XPF** composés d'un déficit de 3,5 milliards XPF sur l'investissement et d'un excédent de 5,1 milliards XPF sur le fonctionnement.

L'exercice 2010 se clôture par un résultat déficitaire de **2,710 milliards XPF** comprenant un excédent de 584,9 millions XPF au titre de la section d'investissement et un déficit 3,294 milliards XPF au titre de la section de fonctionnement.

Les résultats 2010 complétés des résultats sur exercices antérieurs amènent un résultat global de clôture déficitaire de **1,102 milliard XPF** qui sera intégré au budget supplémentaire 2011.

Ces éléments financiers sont repris dans le tableau suivant :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Résultat cumulé 2009	-3 532 335 201	5 139 717 454	1 607 382 253
Résultat de l'exercice 2010	584 894 124	-3 294 463 072	-2 709 568 948

Résultat global de clôture **-1 102 186 695**

CHAPITRE 2 - LES REPORTS DE CREDITS

Le solde des crédits reportés représentent une ressource supplémentaire de **3,391 milliards XPF**. Cette ressource est issue exclusivement de la section d'investissement ; la section de fonctionnement présentant un solde nul.

L'économie réalisée au titre des restes à réaliser se présentent donc comme suit par section :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Recettes	4 888 530 853	658 509 984	5 547 040 837
Dépenses	1 498 028 036	658 509 984	2 156 538 020

Economie sur reports **3 390 502 817**

CHAPITRE 3 - LES RESSOURCES DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2011

Le résultat global de clôture, complété de l'économie sur reports permet de dégager une ressource disponible globale de **2,288 milliards XPF** pour le prochain budget supplémentaire 2011.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Résultat cumulé	-2 947 441 077	1 845 254 382	-1 102 186 695
Marge sur reports	3 390 502 817	0	3 390 502 817

Marge de manœuvre globale **443 061 740** **1 845 254 382** **2 288 316 122**

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

* * *

Un diaporama relatif au compte administratif de l'exercice 2010 a été présenté par la cellule du contrôle de gestion.

Le président de la commission du budget, des finances et du patrimoine a ensuite invité Madame le trésorier de la province Sud, à exposer ses commentaires sur les résultats du compte de gestion 2010.

COMMENTAIRES DE MADAME LE TRESORIER SUR LES RESULTATS DU COMPTE DE GESTION 2010

Madame le trésorier de la province Sud a indiqué partager l'analyse financière des services provinciaux. L'effet ciseaux, évoqué dans la présentation générale, s'atténue en raison de l'effort réalisé en termes de maîtrise des dépenses de gestion et de l'évolution positive des recettes de fonctionnement.

Toutefois, si la situation de la collectivité s'améliore par rapport à l'exercice précédent, elle demeure néanmoins tendue. En effet, le volume très réduit de l'autofinancement brut n'est pas suffisant pour couvrir le remboursement de la dette et ne permet pas, à la collectivité, de mobiliser son potentiel d'endettement de manière optimale. L'autofinancement net est donc négatif. Elle a considéré qu'il aurait fallu en fonctionnement au minimum 1 milliard de francs de ressources supplémentaires pour sauvegarder les grands équilibres.

En conclusion, Madame le trésorier a estimé que la province Sud n'est pas une collectivité de plein exercice puisqu'elle reste totalement dépendante des financements externes pour ses investissements. Elle doit donc prioritairement rétablir sa capacité d'autofinancement pour retrouver une autonomie financière. A ce titre, elle a considéré que la période 2011-2012 va être déterminante. La marge de manœuvre de la collectivité, en termes d'économie, étant réduite, celle-ci devra chercher de nouvelles recettes pérennes pour rétablir ses équilibres financiers.

* * *

Dans la discussion générale, M. Bretegnier a indiqué partager la conclusion de Madame le trésorier quant à la nécessité de trouver de nouvelles ressources pour faire face aux difficultés financières de la collectivité. Les économies en termes de dépenses étant difficilement envisageables puisqu'elles sont pour l'essentiel incompressibles.

Il a, par ailleurs, ajouté que le constat selon lequel la province Sud n'est plus une collectivité de plein exercice est très grave. Car précisément, en vertu de la loi organique, les provinces sont au centre du dispositif institutionnel, en matière de répartition des compétences entre collectivités.

M. Bretegnier a considéré qu'il est, par conséquent, essentiel de rétablir l'autonomie financière de la province Sud en cherchant de nouvelles recettes, d'autant que, les provinces Nord et îles et la Nouvelle-Calédonie présentent un fonds de roulement positif.

Il conviendrait donc de mener une réflexion sur le rééquilibrage des recettes fiscales au profit de la province Sud, afin de compenser les effets défavorables de la clé de répartition. A ce titre, il a incité l'exécutif provincial et le congrès de la Nouvelle-Calédonie à trouver des solutions en la matière. Il a ajouté que plusieurs partis politiques ont fait des propositions en ce sens.

L'une de ces propositions consisterait à transférer certaines recettes fiscales au profit de la province Sud puisque la loi organique autorise les provinces à percevoir des taxes ou des impôts dès lors qu'ils ne sont pas assis ni sur le chiffre d'affaires, ni sur le revenu, ni sur les importations. En conséquence, les impôts « localisables » comme la patente, les droits d'enregistrement, la contribution foncière, le droit de licence, la taxe sur les jeux, peuvent être transférés au bénéfice des provinces ou des communes. Il a estimé qu'il serait effectivement normal que ces recettes, payées à plus de 80% par les contribuables de la province Sud, soient reversées à la collectivité de rattachement.

Le président de la commission du budget, des finances et du patrimoine a rappelé qu'une proposition de loi de pays visant, précisément, à modifier ces équilibres, a été déposée par le groupe Calédonie ensemble. Il a ajouté que le Conseil d'Etat a validé cette proposition.

Mme David a indiqué qu'il conviendrait également de relancer le débat sur le transfert des dépenses d'aide médicale à la Nouvelle-Calédonie, compétente en matière de sécurité sociale.

Revenant sur l'intervention de Madame le trésorier en ce qui concerne le rétablissement de la capacité d'autofinancement de la collectivité, le secrétaire général a indiqué que la collectivité doit dégager environ 3,2 milliards de francs d'épargne complémentaire pour retrouver un autofinancement minimal qui est de 3,9 milliards de francs, afin de couvrir l'amortissement obligatoire des subventions d'équipement versées. En conséquence, si le niveau de l'épargne brute dégagé par la collectivité, qui est de 831 millions de francs à la clôture de l'exercice 2010, reste sur ce rythme, ce n'est pas deux à trois ans qu'il faudra, mais au moins cinq ans pour rétablir la capacité d'autofinancement de la collectivité. Il est donc urgent de trouver de nouvelles recettes pérennes pour générer dès 2012 un autofinancement de 3 à 4 milliards de francs pour couvrir les obligations réglementaires de la collectivité et pour continuer à pouvoir emprunter auprès des établissements bancaires.

Madame le trésorier lui a répondu que c'est en ce sens que la période 2011-2012 est déterminante pour la collectivité.

Le président de la commission du budget, des finances et du patrimoine a souhaité savoir où apparaît au compte administratif, le solde de la provision de 1 milliard de francs qui a été réservée au budget supplémentaire 2010.

Le directeur des finances lui a répondu que ce solde, qui était de 670 millions de francs suite au virement effectué pour couvrir les dépenses d'aide médicale, se retrouve dans les 831 millions d'épargne brute disponible puisqu'aucune provision pour anticipation du résultat à inscrire au budget primitif 2011 n'a été opérée.

Le secrétaire général a, par ailleurs, précisé que le résultat de l'exercice corrigé des reports est de 2,2 milliards de francs, alors que le niveau habituel est de 3 milliards de francs après avoir déduit l'anticipation du résultat. C'est la raison pour laquelle, il n'y a pas eu d'anticipation du résultat au budget primitif 2011. Il a rappelé qu'il convient, en effet, de conserver une marge de manœuvre financière suffisante pour réajuster les crédits d'investissement au budget supplémentaire, en fonction de la réalisation effective des opérations, puisque les crédits d'investissement inscrits au budget primitif ne couvrent que les huit premiers mois de l'année. A ce titre, il a indiqué que 11 milliards de francs de crédits d'investissement ont été inscrits au budget primitif 2011, pour un programme pluriannuel d'investissement estimé à 16 milliards de francs.

En ce qui concerne l'évolution des charges de personnel, M. Bretegnier a souhaité connaître les raisons de l'augmentation significative du glissement vieillesse technicité (GVT). Le secrétaire général lui a répondu que cette augmentation est liée à la revalorisation conséquente de la valeur du point d'indice en 2010, les 545 millions de francs de dépenses titre des charges de personnel comprenant à la fois l'évolution des carrières des personnels permanents au titre du GVT pour 330 millions de francs et la valeur du point d'indice pour 215 millions de francs.

* * *

EXAMEN DU PROJET DE DELIBERATION

Article 1 : Avis favorable sans observation.

Article 2 : Avis favorable sans observation.

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission.

Mme David et M. de Greslan ont indiqué que leurs groupes donneront leur position respective en séance publique.

* * *

Rapport n°850-2011/COM : Projet de délibération BAPS portant approbation du marché public relatif au renforcement de la voie express n°1 et de la voie express n°2 sur la section Etrier/ouvrage de Tonghoué.

Dans le cadre du projet d'amélioration des conditions de circulations des entrées de ville, la province Sud a décidé de réaliser les travaux de renforcement des chaussées de la voie express n°1 (VE1) et de la voie express n°2 (VE2).

Une première tranche de travaux a été réalisée en 2010 sur la section de VE1 comprise entre la bifurcation de Koutio et l'échangeur de Normandie.

Le présent rapport concerne la tranche 2011. Celle-ci concerne environ 2400 mètres de voirie et comprend la portion des voies express comprise entre la fin de la bretelle projetée de l'échangeur de KOWEKARA et l'ouvrage de Tonghoué.

Les travaux consistent à renforcer la structure existante par la mise en œuvre d'une couche de base de grave bitume et d'une couche de roulement en enrobé et à mettre en place un dispositif de séparation de voies en béton.

Le marché est passé sur appel d'offres ouvert en application des articles 24 et suivants de la délibération modifiée n° 136/CP du 1^{er} mars 1967 portant réglementation des marchés publics.

Le mardi 15 mars 2011, la province Sud a lancé un appel d'offres ouvert avec variantes limitées pour les travaux cités ci-dessus. Les variantes portaient sur la mise en place du dispositif de séparation des voies.

La date limite de remise des offres était fixée initialement au lundi 11 avril 2011 et a été décalée (avis modificatif publié le 1^{er} avril 2011) au mardi 26 avril 2011 à 15h30, soit un délai de quarante-trois (43) jours.

L'estimation confidentielle globale était de deux cent soixante-dix-neuf millions quatre cent quarante-neuf mille six cent vingt-cinq (279 449 625) francs toutes taxes comprises.

Le dossier de consultation était décomposé en 3 tranches :

- Une tranche ferme (section comprise entre le PR4 +850 de la VE1 et le PR0 +660 de la VE2) ;
- Une tranche conditionnelle n°1 (section comprise entre le PR0 +211 de la VE2 et le PR0 +660 de la VE2) ;
- Une tranche conditionnelle n°2 (section comprise entre le PR0 +660 de la VE2 et le PR1 +146 de la VE2).

En date du mercredi 27 avril 2011, la commission d'appel d'offres a constaté que quatre (4) plis avaient été reçus. Elle a procédé à l'ouverture de trois (3) plis et les a remis pour analyse au service des études.

Les critères de choix définis à l'article 4.1 du règlement particulier de l'appel d'offres étaient les suivants :

- 1) le prix des prestations 60% ;
- 2) la valeur technique de l'offre 40%.

Au vu de l'analyse, la commission d'appel d'offres en date du mercredi 11 mai 2011 a proposé de retenir l'offre de l'entreprise COLAS Nouvelle-Calédonie.

Le montant global du projet de marché s'élève à deux cent cinq millions deux cent trente-trois mille cinq cent soixante-treize (205 233 573) francs toutes taxes comprises.

A noter que cette opération fait l'objet d'une autorisation de programme le budget 2011 (n° 21-2010-01 - amélioration des conditions de circulation en entrée de ville de Nouméa).

Conformément à l'article 3 de la délibération n° 63-2010/APS du 21 décembre 2010 relative au budget de la province Sud pour l'exercice 2011, la commission du budget, des finances et du patrimoine doit émettre un avis sur tout projet de marché dont le montant est supérieur à cent millions (100 000 000) de francs, avant approbation par le Bureau de l'assemblée de la province Sud.

Tel est l'objet du présent rapport de présentation.

* * *

Dans la discussion générale, les services ont précisé à la demande des commissaires, les modalités de la procédure de dévolution.

Le président de la commission du budget, des finances et du patrimoine a rappelé qu'il serait souhaitable que le rapport de la commission d'appel d'offres puisse être communiqué préalablement aux commissaires lorsque la commission est amenée à se prononcer sur l'approbation d'un marché public.

EXAMEN DU PROJET DE DELIBERATION

Article 1 : Avis favorable sans observation.

Article 2 : Avis favorable sans observation.

Article 3 : Avis favorable sans observation.

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission, à l'unanimité.

* * *

**Le président de la commission du budget, des
finances et du patrimoine**



Frédéric de Greslan